Vivre ensemble au Pays de Montfaucon

Bulletin n°14 - 2015
Dunières, Montfaucon-en-Velay, Montregard, Raucoules, Riotord, St-Bonnet-le-Froid, St-Julien-Molhesabate, St-Romain-Lachalm

Le Mot du Président...

En cette fin d'année 2015, mon éditorial aurait dû avoir comme un air de fêtes. Attendant par principe la dernière minute pour rédiger mon propos et me caler sur une actualité récente, cette dernière n'est qu'effroi et barbarie. Récemment, Paris, la France, le monde entier, nous tous, avons basculé dans l'horreur et le drame. Pour la deuxième fois cette année, la lâcheté et l'intolérance ont frappé aveuglément l'innocence et l'insouciance. Nos premières pensées vont inévitablement aux victimes et à leurs proches. Elles vont aussi à nos forces de sécurité et de secours. L'obscurantisme qui nous a fait mettre un genou à terre, ne peut en aucun cas être plus fort que notre désir et notre quête de liberté. La vie continue…

Nous œuvrons toujours au quotidien pour améliorer votre qualité de vie, maintenir et développer les services indispensables à la solidarité et réaliser les investissements nécessaires pour assurer l'attractivité de notre territoire. L'évolution de l'intercommunalité souhaitée à travers la loi NOTRe nous invite pour les années à venir à conduire une réflexion globale sur notre action afin de tendre vers une organisation plus efficace. Cependant, bien des questions ne peuvent trouver réponses dans la précipitation : quel périmètre de collaboration pour quelles compétences ; quelle fiscalité pour faire face aux enjeux de demain... La baisse des dotations de l'Etat ne doit pas être le seul fil conducteur de notre réflexion. Nous devons envisager une structuration du territoire en lien avec l'action des Communes et du Département. Parce que notre Communauté de Communes mérite un projet de territoire ambitieux qui ne se réduit pas à une approche démographique. Notre réflexion se poursuit dans une recherche de cohérence et de solidarité.

Au nom de tous les élus communautaires, je vous adresse au seuil de cette nouvelle année des vœux sincères de joie, de santé, de bonheur et de réussite.

Olivier CIGOLOTTI
Sénateur de la Haute-Loire
Président de la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon

LOI NOTRE

Les collectivités locales connaissent depuis plusieurs années nombre de réformes qui impactent directement leur fonctionnement et leur avenir : réforme de la fiscalité locale (suppression de la taxe professionnelle), réforme des Régions, évolution des compétences…

Par la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015, l'Etat a adopté de nouvelles dispositions dont certaines concernent directement les intercommunalités, à savoir la rationalisation de la carte des intercommunalités (réduction de leur nombre par l'augmentation de leur taille de population) et développement des compétences (notamment à l'horizon 2020 avec le transfert obligatoire des compétences eau et assainissement).

Concernant la rationalisation de la carte des intercommunalités, la Préfecture de la Haute-Loire a présenté sa proposition de nouvelle carte intercommunale sur le département proposant plusieurs regroupements de Communautés de Communes existantes (cf carte ci-contre), et notamment pour la CCPM, une fusion avec la Communauté de Communes du Haut-Lignon (Tence, Le Chambon-sur-Lignon, Le Mazet-Saint-Voy, Chenereilles et Le Mas-de-Tence), moins la Commune de Saint-Jeures (qui serait intégrée à la Communauté de Communes des Sucs).

A réception de cette proposition de la Préfecture, les collectivités (Communes et Communautés de Communes) avaient à se positionner afin d'émettre un avis sur ce projet.

Les élus communautaires ont émis à l'unanimité le 23 novembre 2015 un avis défavorable à la proposition de la Préfecture considérant que les projets de territoire et l'exercice des compétences des deux collectivités n'étaient pas les mêmes et que le délai laissé à celles-ci pour travailler sur un tel projet ne permettait pas une réflexion suffisante et aboutie. Cet avis émis par les collectivités servira à une Commission Départementale pour valider le projet final de la carte de regroupement des intercommunalités, dont elle pourra ou non tenir compte.

La finalisation de ce projet interviendra dans le courant de l'année 2016.

Les élus de la CCPM affirment clairement leur volonté de préserver les intérêts du territoire et de ses habitants (qualité des services, niveau faible de fiscalité…), et leur souhait de maintenir et développer les espaces de coopération avec les collectivités voisines, notamment au niveau du Pays de la Jeune Loire (correspondant à l'arrondissement d'Yssingeaux – 6 Communautés de Communes – 44 communes – 82 532 habitants).

La loi NOTRe en chiffres pour la Haute-Loire :
- 21 : le nombre d'intercommunalités à ce jour avec une moyenne de 10 747 habitants (contre 28 900 habitants au niveau national) et de 12 Communes (contre 17 au niveau national)
- 9 : le nombre d'intercommunalités envisagé dans le schéma de la Préfecture (soit 25 076 habitants et 29 Communes en moyenne)
- 6 572 : le seuil minimal d'habitants qu'une Communauté de Communes doit avoir pour respecter les dispositions de la loi NOTRe sur le département de la Haute-Loire
- 8 367 : le nombre d'habitants sur notre Communauté de Communes

14, rue des Grands Fossés - 43290 Montfaucon-en-Velay - Tél : 04.71.65.74.10 - Fax : 04.71.65.74.11
Mail : accueil@paysdemontfaucon.fr - Site internet : paysdemontfaucon.fr - Page facebook : pays de montfaucon

Relais Petite Enfance Les coccinelles

Connaissez-vous le nombre d'assistantes maternelles en activité sur toute la Communauté de Communes et le nombre de places d'accueil offert aux enfants ? Ces assistantes maternelles disposent d'un lieu ressource, le Relais.
Si vous posez la question « qu'est-ce qu'un Relais ? », vous aurez des réponses très diverses. Un lieu où les assistantes maternelles se retrouvent pour des activités. Un bureau où l'on peut avoir des informations sur les métiers de la petite enfance. Un endroit où l'on trouve des contrats de travail et des documents de fin de contrat. Un espace où les parents et les professionnels peuvent échanger en toute confidentialité. Là où l'on peut trouver la liste des assistantes maternelles. Un premier niveau d'accompagnement aux démarches administratives. Etc, etc, etc…
Mais alors c'est quoi un Relais ? C'est tout ça à la fois et plus encore.
Définies par la Caisse d'Allocations Familiales, les missions d'un Relais sont très larges. Elles s'organisent autour de deux axes.

La mission d'information

Le Relais informe les parents, via des entretiens individualisés, et répond leurs besoins. Il les guide dans les démarches administratives à effectuer lorsqu'ils décident d'employer une assistante maternelle. Cet accompagnement va de la recherche d'un mode de garde, au suivi de la relation parents/professionnel à la fin du contrat.
Le Relais répond aussi aux questions des assistantes maternelles, de la mise en application de la convention collective qui régit leur profession aux questions éducatives.
Parmi les nouvelles missions données par la CAF aux « Relais Petite Enfance » (anciennement appelés « Relais Assistantes Maternelles »), le Relais renseigne les familles sur l'ensemble des modes d'accueil, individuels mais aussi collectifs.
Il renseigne aussi les personnes intéressées par les métiers de la petite enfance, dont celui d'assistante maternelle.

La mission d'animation

Le Relais offre un espace de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles. Dans ce cadre-là sont organisés des temps collectifs où les assistantes maternelles viennent avec l'autorisation des parents des enfants accueillis, et sur la base du volontariat. Ces temps d'éveil participent à la socialisation des enfants et proposent des ateliers divers, où l'éveil culturel et artistique a toute sa place.
Par ailleurs, des formations et des rencontres autour d'un thème peuvent être proposées. Des temps festifs sont aussi organisés régulièrement autour de spectacles, sorties, expositions photos…

Le Relais Petite Enfance « Les Coccinelles » est un service intercommunal gratuit, ouvert à tous.

Pour tout renseignement sur le Relais Petite Enfance "les Coccinelles" :
Contactez Magali BARRADEL - animatrice du relais
15, rue Notre-Dame - 43290 Montfaucon
Tél : 04.71.65.65.31 - Mail : ram@paysdemontfaucon.fr

- 55 assistantes maternelles en activité sur le territoire
- 193 enfants accueillis en 2014

Crèche les papillons (Dunières)

La crèche « les Papillons » à Dunières se refait une beauté au fil des années. Aménagée en 1992 par la Commune de Dunières, et gérée depuis 2005 par la Communauté de Communes, la crèche a fait l'objet depuis 2010 de travaux de rénovation successifs dans ses différents espaces.
Après la rénovation de la salle de vie (peinture, revêtement de sol... : photo) et de la cuisine (électricité, matériels professionnels...), des travaux sont intervenus dans la salle de bains (menuiserie, carrelage, plomberie, électricité…) afin de la mettre aux normes et de parfaire son ergonomie. Avec tous ces aménagements, l'accueil et la prise en charge des tous petits sont ainsi largement améliorés.

Travaux de rénovation de la salle de bain :
montant des travaux : 23 028 € HT - subvention Caisse d'Allocations Familiales : 16 000 €.

Les tous petits de Dunières, Riotord, St-Julien et St-Romain peuvent être accueillis à la crèche "les Papillons" :
Pour tout renseignement : contactez la crèche : rue de la mutualité - 43220 Dunières
Tél : 04.71.66.86.78 - Mail : crechedunieres@paysdemontfaucon.fr

Informatisation des creches

Les crèches à Dunières (« les Papillons ») et à Montfaucon (« les Libellules ») ont évolué en fin d'année 2015 dans leur gestion administrative afin de coller aux standards souhaités par la Caisse d'Allocations Familiales.

Un logiciel de gestion spécifique à la petite enfance a ainsi été acheté, en plus de badgeuses et de nouveaux ordinateurs, afin de permettre un meilleur suivi des plannings quotidiens, l'édition de diverses statistiques, l'amélioration des transmissions avec les partenaires de la collectivité…

L'informatisation des crèches en chiffres :
- montant total de l'investissement : 5 700 € HT
- subvention de la Caisse d'Allocations Familiales : 4 546 €

INTERVIEW

Chaque année, des acteurs du territoire seront sollicités pour évoquer de leur implication sur le terrain et exposer le rôle de la Communauté de Communes dans leur domaine d'activité.

Cette année, rencontre avec Emilie GIBERT, Directrice de l'Ecole Publique Molière à Riotord.

CCPM : Pouvez-vous nous présenter en quelques mots l'école publique Molière à Riotord ?
Emilie GIBERT : L'école regroupe deux classes : 20 élèves en Maternelle-CP (enseignante : Mme GUEDES) et 21 élèves en CE-CM (enseignante : Mme GIBERT). Mme S. GRAIL et Mme PROST secondent les enseignantes.

CCPM : Comment la Communauté de Communes accompagne votre école dans ses actions quotidiennes ?
EG : La Communauté de Communes nous accompagne de plusieurs manières : le financement à 80% de l'intervenante en musique dans les écoles (Mme BOURET), la prise en charge du transport pour les cycles de natation à la piscine à Dunières, la gratuité du spectacle de Noël, l'acquisition de matériels informatiques (la dernière dotation comprenait quatre ordinateurs portables et un tableau blanc interactif).

CCPM : Comment qualifiez-vous ce soutien ?
EG : C'est un soutien important de la collectivité en direction des enfants par rapport à ce qui se fait sur d'autres territoires voisins. Des services comme la musique ne pourraient être pas assurés sans cette aide . La Commune de Riotord ne pourrait pas assumer seule la prise en charge financière de l'informatisation de l'école.

CCPM : Parlez-nous des temps d'activités périscolaires (TAP) mis en œuvre par la Communauté de Communes dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires depuis septembre 2014 ?
EG : Les TAP sont assurés par deux animatrices titulaires du BAFA (Sophie GRAIL et Isabelle GRAIL). Il est à noter que 83% des élèves de l'école participent aux TAP, qui sont facultatifs. Les TAP permettent la réalisation de nombreuses actions en partenariat avec des structures locales (foot, maison de retraite, pompiers, médiathèque, SICTOM…), mais également des actions d'éducation à la citoyenneté et des grands jeux.
L'organisation des TAP depuis la rentrée 2014 s'est faite naturellement et simplement entre les enseignantes et les animatrices TAP, dans l'intérêt des enfants.

CCPM : Quels sont actuellement les enjeux et les difficultés d'exercice de votre mission d'enseignement ?
EG : Notre mission est d'éveiller les enfants à la curiosité et au plaisir d'apprendre, et de les faire progresser dans la connaissance et la réflexion. L'école doit aussi être un lieu de réussite et d'épanouissement.
La principale difficulté est liée à la petite taille de notre école qui entraine la présence de différents niveaux dans la même classe, d'où la nécessité de travailler bien en amont les cours dispensés afin d'adapter le contenu éducatif des enseignements.

La compétence scolaire de la Communauté de Communes en chiffres :
- 11 écoles primaires : 4 publiques et 7 privées
- 904 élèves en primaire à la rentrée 2015
- 23.02.2015 : délibération du Conseil Communautaire approuvant le principe de mettre en place une subvention aux Communes de la CCPM pour le financement des écoles primaires publiques et privées à hauteur de 50% de leurs dépenses.
- 9 792 € : la prise en charge assumée par la Communauté de Communes sur l'année scolaire 2014-2015 pour la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires

COMPETENCE

Parce que les décisions publiques semblent parfois longues à se mettre en place ou peu lisibles en termes d'objectifs et de réalisations, nous vous proposons un retour sur la mise en œuvre d'une compétence, de l'idée de départ à la mise en place effective.

Aujourd'hui, zoom sur les maisons de santé.

La présence médicale sur le territoire a toujours été une problématique prise en compte par les élus locaux (communaux ou intercommunaux). Force est toutefois de constater que cette problématique n'a fait que s'accroitre tout au long des années 2000, à la fois par la volonté de l'Etat de réduire les dépenses de santé au niveau national (et donc limiter le nombre de médecins formés) et par une certaine crise de vocation des nouvelles générations, qui préfèrent un exercice de la médecine différent (pratique collective, préférence pour l'hôpital et l'exercice en milieu urbain…).

De l'idée au projet...

En 2008, au début du mandat précédent, une réflexion est lancée au niveau intercommunal avec les professionnels de santé sur ce sujet afin de trouver des solutions concrètes pour pérenniser leur présence sur le territoire.
Après échanges avec ces professionnels et les structures en charge de la politique de santé publique (au niveau de l'Etat : l'Agence Régionale de Santé), l'idée émerge de regrouper les professionnels de santé (médecins, infirmières, libérales, centre de soins, kinés...) dans des maisons de santé.
Le principe accepté par toutes les parties est d'abord de définir un projet de santé commun à destination des patients qui pourrait s'intégrer dans une pratique collective de la médecine. En résumé, se regrouper c'est bien, avec un projet de santé c'est mieux.

2009

C'est à ce stade, en 2009, que la Communauté de Communes décide de prendre la compétence « maisons de santé ».
Pour réaliser ce projet, la collectivité a dû défendre la vision du territoire auprès des financeurs (Etat, Région…).
De nombreuses réunions de travail sont organisées en 2010 afin d'acter le financement par la Région d'une étude sur l'organisation de l'offre de soins à l'échelle de l'arrondissement d'Yssingeaux. Cette étude engagée en 2010 permet de faire accepter aux services de l'Etat la nécessité de mettre en œuvre sur le territoire de la Communauté de Communes un pôle de santé composé de trois sites : Dunières, Montfaucon et Riotord.

2010

Suite à cela, les élus communautaires encouragent les professionnels de santé à se structurer au sein d'une association afin de travailler à la rédaction d'un projet de santé dans le courant de l'année 2011 (professionnels impliqués, démarches de prévention, travail coopératif, amélioration des pratiques, nouveaux services à la population...).
Ce projet de santé est déposé auprès de l'Etat en début d'année 2012 et est labellisé en janvier 2013.

2012

Du projet au concret...

Ce laps de temps a permis aux professionnels de santé qui étaient le plus en avance dans ce travail collaboratif (ceux du secteur de Montfaucon) de réfléchir avec la collectivité à un projet immobilier qui leur permettrait un exercice de leur pratique professionnelle de manière plus efficace.
Le projet immobilier de la maison de santé à Montfaucon est ainsi finalisé dans le courant de l'année 2013, et des demandes de subventions sont déposées (Etat et Région).

2014

Le dépôt du permis de construire de cette opération et la consultation pour choisir les entreprises sont effectués dans le premier trimestre 2014.
Les travaux démarrent en septembre 2014 pour s'achèver au printemps 2016.
La durée de montage et de réalisation de ce projet a permis d'aboutir à une action cohérente, efficace, partagée par tous les acteurs concernés et de optimiser les financements publics (pour la maison de santé à Montfaucon : 283 000 €).

2016

Les projets de maison de santé à Dunières et à Riotord avancent également à leur rythme en fonction des souhaits des professionnels de santé concernés :
- Dunières : réflexion en cours sur la configuration du projet : nombre de professionnels en faisant partie, lieu d'implantation…
- Riotord : projet architectural en cours.